

Règlement sur le recouvrement des frais de l'Office national de l'énergie Secteur de l'électricité

Aperçu du programme de réglementation du secteur de l'électricité

Hôtel Reine Elizabeth Montréal, le 2 juin 2005





Programme de réglementation du secteur de l'électricité

- Ce que nous faisons
- Pourquoi nous le faisons
- Comment nous le faisons
- Contexte des options proposées au titre du recouvrement des frais



Mandat de l'ONÉ dans le secteur de l'électricité

- ◆ Loi sur l'Office national de l'énergie (Loi sur l'ONÉ)
 - Construction et exploitation des lignes internationales de transport d'électricité
 - Exportations d'électricité
 - Fonction de conseil
- Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCÉE)



Mandat de l'ONÉ dans le secteur de l'électricité (suite)

- Loi canadienne sur la sécurité
 - découle de l'attaque du 11 septembre
 - changements récents à la Loi sur l'ONÉ



Réglementation du secteur de l'électricité – Un peu d'histoire...

- Politique canadienne en matière d'électricité (1988)
 - Adoptée en réponse à la restructuration de l'industrie
- Révision de la Loi sur l'ONÉ en 1990
 - suppression des critères normatifs exigeant qu'il soit prouvé que les exportations représentent un excédent par rapport aux besoins intérieurs
 - principaux critères d'examen de la demande :
 - * effets sur les autres provinces
 - * incidence sur l'environnement
 - * accès équitable au marché pour les consommateurs canadiens
 - aucune audience sur les exportations depuis 1990



Réglementation du secteur de l'électricité – Un peu d'histoire... (suite)

- Sauf certaines exceptions ... « l'Office délivre, sur demande et sans audience publique, les permis autorisant l'exportation d'électricité. » (art. 119.03)
- Sauf certaines exceptions ... « l'Office délivre, sur demande et sans audience publique, les permis autorisant la construction et l'exploitation des lignes internationales. » (art. 58.11)



Fonctions de réglementation en matière d'électricité

- Lignes internationales de transport d'électricité
 - Autorisation peut exiger la tenue d'une audience publique
 - Surveillance du projet, après son approbation
 - * la surveillance est plus étroite si le demandeur a décidé que les dispositions de la Loi sur l'ONÉ, plutôt que la loi provinciale, s'appliqueront à la ligne
- Exportations d'électricité
 - Autorisation permis / licences
 - Déclarations mensuelles
 - Conformité aux conditions des permis / licences
- Travaux réglementaires continus
 - Rencontres prédemande; questions réglementaires



Fonctions de réglementation en matière d'électricité (suite)

- Évolution des responsabilités concernant les LIT
 - Exploitation courante et sécurité
 - Fiabilité
 - * comprend la mise en oeuvre des recommandations du Groupe de travail Canada-É.-U. sur la panne d'électricité
 - * sous-comité fédéral-provincial-territorial sur la fiabilité
 - Sécurité



Traitement des demandes

Exportations d'électricité

- * 45 jours après la publication dans la Gazette du Canada
- * plus ... le traitement interne
- * prend habituellement de 60 à 75 jours au total, s'il n'y a pas d'interventions
- * de 10 à 12 demandes par année

Lignes internationales de transport (LIT)

- * les délais sont <u>supposément</u> les mêmes que pour les exportations
- * cependant, le traitement prend généralement plus longtemps
- * il y a eu 4 demandes au cours des 4 dernières années (3 audiences)



Surveillance des marchés

- La restructuration des marchés de l'énergie et le caractère moins normatif de la réglementation ont accentué le besoin de surveillance
- En prenant une décision au sujet de l'exportation d'énergie, l'ONÉ doit se poser la question suivante : Est-ce que les marchés fonctionnent bien?
 - Électricité ... Les Canadiens bénéficient-ils d'un accès équitable au marché?
 - Critères semblables à ceux qui s'appliquent aux exportations de pétrole et de gaz naturel



Surveillance des marchés (suite)

- Facette importante du but 3 : Les Canadiens et Canadiennes profitent d'une plus grande efficience économique
 - Stratégie : Favoriser une meilleure compréhension des marchés de l'énergie
 - Critère de mesure : Preuve que les marchés canadiens de l'énergie et du transport fonctionnent bien
- Objectif à court terme : informer les responsables des politiques



Surveillance des marchés (suite)

- La surveillance livre de l'information utile aux parties prenantes, y compris le grand public, et permet à la population canadienne de tirer profit de l'efficience économique
- Grâce à la surveillance des marchés, l'Office s'assure de disposer des renseignements nécessaires pour prendre des décisions judicieuses dans l'intérêt public
- Questions de convergence ou intéressant plusieurs produits
 - p. ex., conséquences de la mise en valeur des sables bitumineux du point de vue de la demande de gaz naturel et du transport d'électricité



Évaluations du marché de l'énergie

- L'Office a produit quatre évaluations du marché de l'électricité depuis le début de 2001
- Deux autres évaluations paraîtront d'ici neuf mois... elles reposent en partie sur les résultats d'un sondage mené via le site Web de l'ONÉ l'automne dernier
- De vastes consultations ont lieu avec les parties prenantes au cours de la préparation des analyses



Recouvrement des frais

- Par le passé, le secteur de l'électricité était constitué principalement d'entreprises de service public intégrées verticalement (SPIV), habituellement des sociétés d'État
- Les coûts étaient (et sont toujours) recouvrés en fonction du volume des exportations

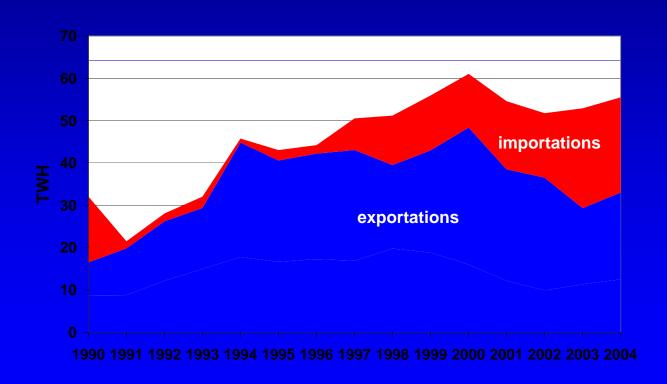


Changements survenus dans le secteur de l'électricité

- Restructuration
 - Ordonnance 888 de la FERC (1996)
 - Dégroupement des fonctions des SPIV
 - Plus grand nombre d'acteurs, dont des commercialisateurs
- Essor du commerce international de l'électricité depuis 1996 (voir le graphique)
 - Le volume des exportations a diminué, mais celui des importations a augmenté



Commerce international canadien dans le secteur de l'électricité (exportations + importations)







Observations

- Le recouvrement des frais est passé des SPIV à leurs entités exportatrices, et aux nouveaux commercialisateurs
- L'assiette de recouvrement des frais (les exportations) a diminué dans les dernières années
- Le volume des importations a augmenté, mais celles-ci ne sont pas comprises dans l'assiette de recouvrement des frais
- Les LIT ne sont pas incluses non plus dans l'assiette de recouvrement des frais



Observations (suite)

- Les frais associés à certaines demandes ne peuvent pas être recouvrés auprès des entités qui les ont causés ou ne sont pas recouvrables (p. ex., dans le cas des demandes d'approbation de LIT)
- Les parties qui retirent des « avantages liés à la fiabilité » de la construction de LIT ne sont pas incluses dans l'assiette de recouvrement des frais ... devraient-elles l'être?

Ce que cela implique

Il y a peut-être lieu de modifier le mécanisme de répartition des frais... Nous examinerons les options cet après-midi.